

# Conseiller du DASEN en matière de jeunesse, d'engagement et de sport, DSDEN de l'Oise

Ref : 2023-1369537

## Fonction publique

Fonction publique de l'État

## Employeur

MENJ-MESR

Rectrice de la région académique des Hauts-de-France Délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et au sport des Hauts-de-France.

## Localisation

DSDEN de l'Oise - 22 Av. Victor Hugo, 60000 Beauvais

**Domaine :** Direction et pilotage des politiques publiques

**Date limite de candidature :** 01/11/2023

<b>Nature de l'emploi</b>		<b>Expérience souhaitée</b>	
Emploi ouvert aux titulaires et aux contractuels		Non renseigné	
<b>Rémunération</b> <small>(fourchette indicative pour les contractuels)</small>	<b>Catégorie</b>	<b>Management</b>	<b>Télétravail possible</b>
Non renseigné	Catégorie A+ (Encadrement supérieur - Emplois de direction)	Oui	Non renseigné

## Vos missions en quelques mots

Le conseiller de directeur académique des services de l'éducation nationale en matière de jeunesse, d'engagement et de sports assure le secrétariat de la commission départementale de

la jeunesse, des sports et de la vie associative et met en œuvre dans le département les politiques publiques prévu par les directives nationales d'orientation permettant de :

Consolider la continuité éducative globale

Développer les offres de formation

Favoriser l'autonomie des jeunes et l'égalité des chances

Encourager l'engagement de la jeunesse

Renforcer la place du sport dans la société

Participer à l'accompagnement et au soutien de la vie associative et de ses acteurs

Il fait partie de l'équipe de direction de la DSDEN et participe aux réunions et travaux.

Le préfet de département, pour les missions relevant de sa compétence, dispose d'une autorité fonctionnelle sur le SDJES.

Principales activités et responsabilités

- Manager les RH du SDJES ;
- Identifier, gérer, développer et évaluer les compétences ;
- Organiser la co-construction du projet de service ;
- Définir les priorités et les objectifs du service en lien avec les DNO ;
- Piloter la mise en œuvre des orientations stratégiques prioritaire et des plans d'actions qui en découlent ;
- Evaluer les politiques publiques mises en œuvre et rendre compte ;
- Faire le lien avec et entre les acteurs institutionnels et les partenaires ;
- Mettre en place les conditions d'une bonne qualité de vie au travail ;
- Offrir aux usagers un service public performant et de qualité.

## **Profil recherché**

Le candidat doit disposer d'une expérience professionnelle dans le domaine des politiques publiques de la jeunesse et des sports. Il doit en outre avoir exercé des responsabilités opérationnelles.

Connaissances de l'environnement administratif, institutionnel et politique, capacités d'animation d'équipe, de conduite de projets, aptitude à la communication, à l'écoute, au dialogue, sens de la négociation, esprit d'initiative, capacité de représentation et aisance orale sont également indispensables.

## **Éléments de candidature**

### **Documents à transmettre**

Pour postuler à cette offre, l'envoi du CV et d'une lettre de motivation est obligatoire

# À propos de l'offre

## Informations complémentaires

La procédure de recrutement se déroule selon les modalités fixées par les articles 3 à 10 du décret n° 2019-1594 du 31 décembre 2019 ainsi qu'à l'arrêté du 31 décembre 2019 modifié. Concernant l'emploi de CDASEN-JES, l'autorité de recrutement est le secrétaire général du ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse et du ministère des sports et des jeux Olympiques et Paralympiques ; l'autorité dont relève l'emploi à pourvoir est le DASEN de l'Oise. Les dossiers de candidature, constitués d'un *curriculum vitae*, d'une lettre de motivation, du 1er arrêté de titularisation dans un corps de fonctionnaire de la catégorie A et du dernier arrêté de promotion d'échelon dans le corps d'origine (voire dans un emploi fonctionnel), doivent parvenir au plus tard dans un délai de 15 jours qui suit la présente publication sur le site *ChoisirLeServicePublic*, par voie hiérarchique s'agissant des fonctionnaires, des militaires, des magistrats de l'ordre judiciaire et des administrateurs des assemblées, et uniquement par courriel, à:

· Monsieur le Recteur de l'académie d'Amiens à l'adresse suivante : [ce.recteur@ac-amiens.fr](mailto:ce.recteur@ac-amiens.fr)  
Une copie du dossier est à adresser par courriel au service de la politique de l'encadrement supérieur (SPES) : [mpes.mobilite@education.gouv.fr](mailto:mpes.mobilite@education.gouv.fr)  
et au bureau des administrateurs de l'Etat et des emplois fonctionnels (DE 1-2) : [de1-2candidature@education.gouv.fr](mailto:de1-2candidature@education.gouv.fr)

Personne à contacter :

Monsieur Hervé SEBILLE, DASEN de l'Oise ([ce.chef-cab@ac-amiens.fr](mailto:ce.chef-cab@ac-amiens.fr))

## Conditions particulières d'exercice

Les conditions d'emploi et les modalités de recrutement sont fixées aux articles 2 à 16 du décret n° 2019-1594 du 31 décembre 2019 relatif aux emplois de direction de l'État.

La durée d'occupation de l'emploi est de quatre ans, renouvelable une fois. La période probatoire est fixée à six mois.

L'emploi relève du groupe III des emplois fonctionnels des services déconcentrés de l'éducation nationale et du niveau 4 des emplois définis par l'arrêté du 22 novembre 2022.

Les candidates et candidats doivent remplir les conditions statutaires définies par le décret n° 2016-1413 modifié du 20 octobre 2016.

La rémunération brute annuelle dépend de l'expérience du titulaire de l'emploi. Elle comprend une part fixe brute comprise entre 28 532 € et 81 639€ et une part dépendant des fonctions, des sujétions et de l'expertise de l'emploi comprise entre 26 000€ et 63 000 €.

À l'intérieur de cette fourchette, si le titulaire de l'emploi est un fonctionnaire, sa rémunération est établie au regard de son classement dans sa grille indiciaire.

Pour les personnes n'ayant pas la qualité de fonctionnaire, le classement est fait au regard de la durée et du niveau des expériences professionnelles antérieures en rapport avec l'emploi à

pourvoir.

À cette rémunération fixe pourra être ajouté un complément indemnitaire annuel dont le montant dépend de la manière de servir. Il est versé en une seule fois.

## **Fondement juridique**

Code général de la fonction publique

Décret n° 2016-1413 du 20 octobre 2016 relatif aux emplois fonctionnels des services déconcentrés de l'éducation nationale

Décret n° 2019-1594 du 31 décembre 2019 modifié relatif aux emplois de direction de l'État  
Arrêté du 31 décembre 2019 fixant les modalités de recrutement des emplois de direction au ministère chargé de l'éducation nationale et au ministère chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche

Arrêté du 5 février 2021 modifié fixant la liste des emplois de CDASEN-JES

Décret n° 2022-1453 du 23 novembre 2022 relatif aux conditions de classement, d'avancement et de rémunération applicables à certains emplois supérieurs de la fonction publique de l'Etat, ensemble le décret n° 2008-836 du 22 août 2008 fixant l'échelonnement indiciaire des corps et des emplois communs aux administrations de l'Etat et de ses établissements publics ou afférent à plusieurs corps de fonctionnaires de l'Etat et de ses établissements publics

Arrêté du 23 novembre 2022 relatif à la répartition par niveaux des emplois relevant du décret n° 2022-1453 du 23 novembre 2022

Arrêté du 23 novembre 2022 pris pour l'application à certains emplois supérieurs de la fonction publique de l'Etat des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat

## **Avis de vacance au JO**

Sans objet

## **Statut du poste**

Vacant à partir du 01/01/2024

## **Métier de référence**

Cadre dirigeant d'un service territorial

## **Qui sommes nous ?**

La Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale de l'Oise, qui accueille 146

personnels, tous statuts confondus, se compose de :

- Trois pôles :
  - Pôle des ressources humaines ;
  - Pôle des moyens et du pilotage des élèves ;
  - Pôle logistique et finances ;
- Une antenne de la Direction des systèmes d'Information et du Numérique Académique ;
- Un Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (SDJES).

Conformément au décret n°2020-1542 du 9 décembre 2020, notamment son article 8, le SDJES est compétent en matière de politiques relatives à la jeunesse, aux sports, à la vie associative, à l'engagement civique et à l'éducation populaire.

Académie\*\*